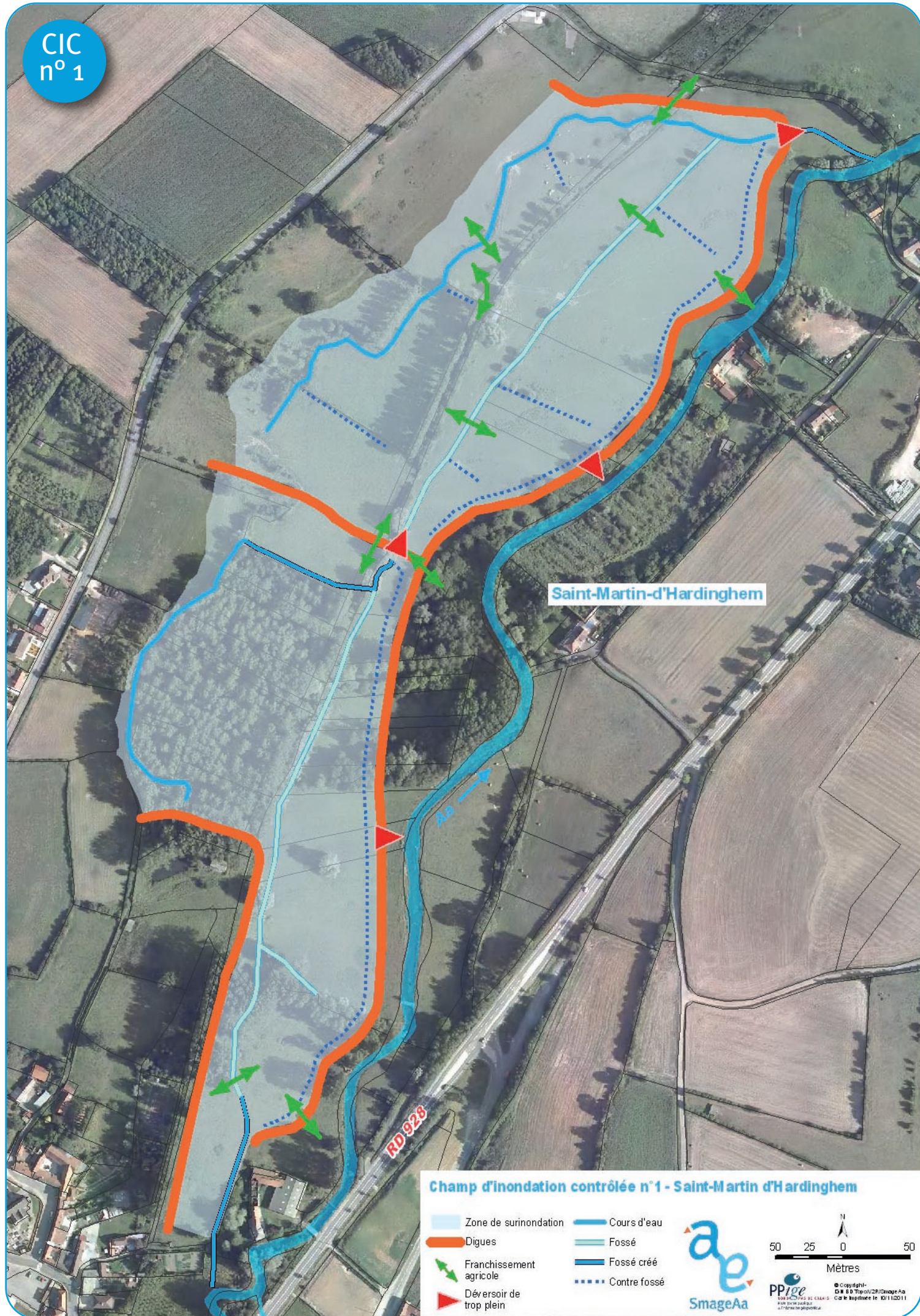
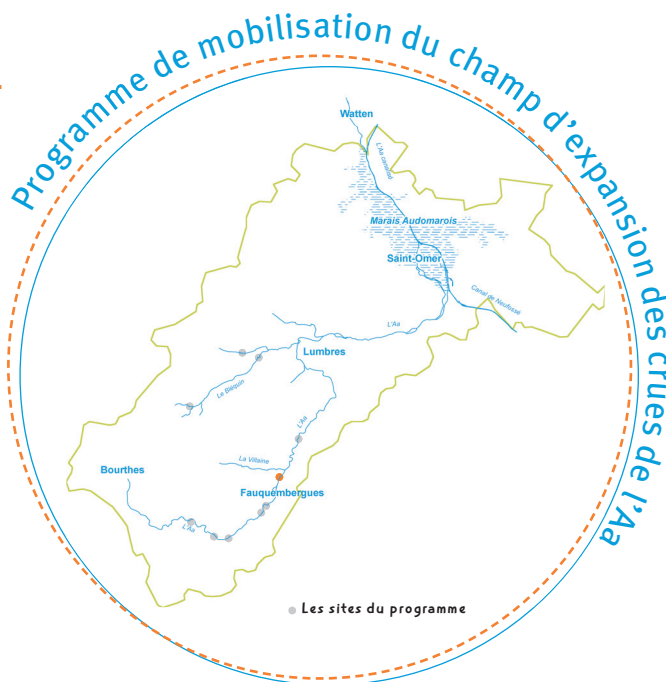




Champ d'inondation contrôlée n° 1

➤ Saint-Martin d'Hardinghem

- Dit "du Barrage Legrand" / Rive gauche de l'Aa.
- Contexte bocager dominant, avec une majorité de prairies pâturées ceinturées par des haies diversifiées d'essences locales, avec des arbres têtards. Quelques alignements d'arbres de hauts-jets. Exploitation partielle des arbres 2010-2011.
Boisement assez marqué : peupleraie et boisement humide.
- Proximité du point de captage des eaux du Syndicat d'alimentation en eau de la Région de Fauquembergues. Superposition avec les périmètres de protection du captage (périmètres rapproché et éloigné).
- Diagnostic d'archéologie préventive prescrit.



Ce que comprend l'aménagement

- Digue en terre
- 1 prise d'eau
- 1 fossé principal : création en amont puis fossé existant
- 2 contre-fossés de drainage en pied de digue
- 1 ruisseau affluent rétabli
- 1 ouvrage d'évacuation
- 3 déversoirs de trop plein
- 1 petite digue de protection des terrains aménagés près du village (1 m de haut maximum)
- Plusieurs franchissements de digue
- La restauration des clôtures, création d'abreuvement, zone refuge pour le bétail et franchissement de fossé

Détails du CIC n° 1

	CIC n° 1	Programme global
Commune(s)	St-Martin d'Hardinghem	10 communes
Type d'aménagement	2 casiers en cascade	2 types d'aménagements (casiers ou petits barrages)
Volume (m³)	137 000	610 360
Incidence sur l'effet global	22 %	100 %
Coût prévisionnel hors foncier (€HT)	1 721 055	9 280 218
Surface totale (ha)	17,4	83,6
Surface surinondée (ha)	13,6	67,9
Parcelles totales	43	275
Propriétaires	15	134
Exploitants agricoles	3	30
Hauteur d'eau maximale par casier d'amont vers l'aval	1,8/1,8	de 1 m à 2,30 m
Durée de vidange de l'ouvrage plein	60 h maxi	6 h maxi à 72 h maxi

Valeur écologique du site

ÉLÉMENTS ISSUS DE L'EXPERTISE ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

- / Intérêt potentiel des prairies humides avec une pression de pâturage trop importante pour se traduire par l'expression de richesses patrimoniales actuellement.
- / Présence d'une espèce protégée : la Colchique d'automne, que la réglementation contraint à préserver impérativement, de même que son habitat, dans le cadre des travaux.
- / Présence d'une aulnaie-saulaie inondable pouvant se rattacher à un habitat de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.
- / Sur le plan fonctionnel, la vallée constitue un couloir de déplacements important. La présence en périphérie du site d'un paysage de grandes cultures renforce l'intérêt du maillage bocager présent qui constitue un élément du patrimoine à la fois écologique et paysager à préserver.